De sifflante à chuintante ou prépalatale?

par A. VAN LOEY

Il n'est peut-être pas inopportun de reconsidérer, à la lumière de quelques faits nouveaux, une interprétation de certaines graphies étranges que j'ai tentée, en 1938, dans mon étude intitulée Bijdrage tot de kennis van het Zuidwestbrabantsch. On trouvera la documentation à la p. 208 de cet ouvrage; rappelons-en ici l'essentiel.

On trouve, dans des documents bruxellois s'étalant de 1217 à 1330, la graphie ch au lieu de s, et g au lieu de z, dans les exemples suivants :

après t: 1217 Rotchelar (= Rotselaar, arr. Louvain), 1277 chertoghen [= 's hertoghen < ts(= des) h.], 1291 chiaers (= des jaers, tsjaers), 1309 cheren (= des heren);

après d: 1320 opt genne (= op de Zenne), 1320 dgdoenderdaghes (= des donderdags, où l'article des est réduit, devant le d du mot suivant, à dz);

après n: 1248 Meinche (= Menso);

après r: 1277 derchere (= derschere, c.-à-d. dorser « batteur en grange », le -sch ayant déjà la valeur de s);

après l: 1277 bruselcher maten, 1301 Wilchon (= Wilson), 1253 Elgebeke (= elzebeke), 1309 alge (= alze, alse « ainsi »).

Il semble que la graphie nouvelle ch, g ne peut s'être substituée à la graphie traditionnelle s ou z qu'à la con-

dition qu'un changement phonétique se fût opéré. Ceci est principalement visible grâce aux exemples contenant g, le signe d'une consonne douce, en regard de ch, le signe de la consonne forte, la répartition ch et g correspondant à la présence de s et z respectivement dans chiaers (='s jaers, 's < ts < des) en regard de dgdoenderdaghes [=dzdonderd., dz étant sonore devant le d du mot suivant (1)].

On peut évidemment présumer une origine romane, ou disons plutôt, pour être précis, une origine picarde ou même wallonne, de la graphie ch. En effet, le français ts, issu de k palatal, à l'initiale et à l'intervocalique, devient ts, écrit ch (et c), en picard et dans une partie de l'aire wallonne (2) : chele = celle; il en va de même de ts issu de ts à l'intervocalique (§ 193) et après consonne, sauf s (§ 194) : cordenanche, cordenanche, cordenanche, cordenanche, cordenanche cordenan

L'emprunt au picard des graphies ch, g avec leur valeur, sans aucun doute, de /\$/, /\$/, serait donc une explication fort simple. Il nous autoriserait, au surplus, à considérer le changement phonétique présumé dans les mots néerlandais eités plus haut : chiaers etc., comme étant celui du passage de la sifflante à la chuintante. En effet, nous constatons que s ou z devient, dans les graphies, ch et g après t (tsjaers), d (dgdoenderdaghes), n (Meinche), r (derchere), l (alge). Toutes ces consonnes ont un point d'articulation en commun : ce sont des alvéolaires. Il est possible que l'articulation de la sifflante

(2) E. Schwan, Grammatik des Altfranzösischen (revisé par D. Behrens), Leipzig, 1911, 9e éd., § 134 s. Cf. encore chité, gendre, fache dans E. Bourciez, Eléments de linguistique romane (Paris, 1978).

1946, § 269a, § 272b).

⁽¹⁾ Dans 1344 vore sente simoenijnds dach (Arch. Ass. publ., Bruxelles, B 1453, Dilbeek), le d intercalé entre n et s ne peut s'expliquer que si s est sonore devant le d de dach : ici également, dach conserve donc un d sonore après le s du génitif simoenijns qui lui aussi est devenu sonore.

se soit modifiée et produise un son que l'on croit percevoir comme une chuintante. On trouve une évolution analogue dans mha. kirse: nha. Kirsche, l. falsus: nha. falsch; lorrain puršé « porcellus » (1), etc.

C'est dans le sens de la chuintante que j'ai interprété autrefois les graphies en question; j'ai maintenu provisoirement cette interprétation dans ma grammaire récente du moven-néerlandais (1949, t. II), voulant me réserver l'occasion de reconsidérer la question ultérieurement.

Je n'ai pas fait allusion, dans mon étude précitée, à un emprunt de graphie. Il est fort probable que cet emprunt n'a pas eu lieu directement, c'est-à-dire que les scribes n'ont pas emprunté la graphie détachée ch en partant du système graphique roman. On peut, au contraire, présumer qu'ils ont pris modèle sur des mots romans déjà empruntés et qu'en regard d'une correspondance citeit : chiteit « cité », rotse : rotche « roche » — graphies qui se sont répandues en thiois -, ils ont étendu la correspondance ts: ch à des cas phonétiques analogues de mots purement thiois comme chiaers = tsjaers. Mais une analogie simplement graphique (ts: ch, p. ex. dans tsjaers, chiaers) ne peut être soutenue pour rendre compte de cas comme derchere, Wilchon, bruselcher ou alge, mots qui n'ont jamais eu de graphie contenant 'ts.

Depuis la parution de ma première étude, j'ai recueilli et rassemblé un petit nombre d'attestations nouvelles ou de faits probablement similaires, que je citerai ici.

Une graphie alsge = alse se lit à Malines, dans une charte scabinale de Heyde du 24 mars 1293 : met alsge selken ghelde (Versl. en Meded. Kon. Vl. Acad., 1942, p. 151); et en 1299 (acte en faveur de l'Hospice Leliendale ; Archives

⁽¹⁾ L. Remacle, Les variations de l'h secondaire en Ardenne liégeoise, Liège, 1944, p. 291, 272, 329.

communales), on a : enen loeuenchen penninc (= lovenschen p.);

dans un poème sur la vie de Sainte Marie l'Egyptianne, publié par NAP. DE PAUW dans Middelnederlandsche Gedichten en Fragmenten, I (Gand, 1893), p. 367, d'après un manuscrit en dialecte ostflamand des environs de 1290 (conservé à Audenarde ; cf. Mnl. Woordenb., Xe dl., Bouwstoffen, no 914 A viii 6), on lit au vers 1 : si ne aten oec el niet al giaer (c.-à-d. al djaer = 't jaer), « ils ne mangèrent rien d'autre toute l'année »:

au fol. 109 ro du ms. 19546 de la Bibliothèque royale à Bruxelles (feuillet de garde d'un ms. contenant Der Naturen Bloeme de J. van Maerlant), on lit un long poème (1) qui présente des caractéristiques limbourgeoises et qui peut être daté du début du XIVe siècle (2).

Dans ce poème, nous relevons les deux vers suivants :

al miin gheren es v taengine

. altoes begheric v teangine

où angin(e) = anesien « contempler »;

dans le dernier traité mystique XII Beghinen de Jan van Ruusbroec († 1381), édité par le P. J. van Mierlo (3), d'après le ms. F (composé à Bruxelles, dans le dernier tiers du XVe s.), on trouve le mot anchel (signifiant probablement « rancœur ») que Verwijs et Verdam (Mnl. Wdb., I 404) hésitent à identifier avec antsel (I 424), dérivé en -sel du verbe anden (nha. ahnden « être irrité, venger »).

Jusqu'ici, rien de neuf, si ce n'est que les graphies en question se rencontrent non seulement à Bruxelles aux

 ⁽¹⁾ Ce texte a été publié par M. LIEFTINCK dans Tijdschrift voor Nederl. Taal- en Letterk. (Leiden), t. LXIX, p. 24.
 (2) Selon une communication verbale de M. G. Lieftinck, con-

servateur de la section des manuscrits de l'Université de Leyde.

⁽³⁾ Malines et Amsterdam, vol. IV, 1932, p. 147.

XIIIe et XIVe siècles, mais encore à Audenarde en 1290, à Malines en 1293, à la frontière du Limbourg et du Brabant au début du XIVe siècle, à Bruxelles à la fin du XVe siècle.

Mais il y a peut-être plus. Je me demande si nous ne pouvons pas rapprocher du cas en question la graphie ghe que l'on trouve pour le pronom enclitique se (nom. et acc. plur., acc. sg. fém.) dans la Vie de Sainte Christine, dont la rédaction est légèrement teintée de limbourgismes (ms. d'environ 1330; Bouwstoffen nº 214), p. ex. deedghe bassen, so vlouwenghe, jaeghdenghe. Joh. Franck expliquait ce ghe en partant de sie, devenue *sje, puis /dž/ (1). Peut-être n'est-il pas nécessaire de rechercher la cause du passage de la sifflante à la chuintante dans la voyelle palatale du pronom lui-même: sie; dans le poème, on ne rencontre pas sie, mais si ou la forme réduite se.

Le phénomène aurait son origine, me semble-t-il, dans la phonétique syntaxique (sandhi), le pronom se, devenu ghe, étant enclitique et se trouvant ainsi après des verbes dont la forme se terminait par n: soit le -n désinentiel du pluriel, soit le -n radical d'un verbe fort au prétérit. On aurait donc l'évolution suivante : -n + ze > *ndze > ndže ou nže (cf. alze > alge). Et en effet, dans tous les passages où nous rencontrons le pronom ghe, celui-ci se trouve après un n (2). Le pronom ayant ainsi acquis sa

⁽¹⁾ Mittelniederl. Grammatik, 1910, § 213, Anm. 1. — Nous pouvons négliger ici l'interprétation devenue insoutenable de P. J. Cosijn (Taal- en Letterbode, 5, 1874, 311) qui postule un pronom fém. *hia, issu de sia, qui devrait son h aux formes du masculin (hi) et qui aurait ensuite évolué en hija, hige, hege et enfin -eghe pour aboutir à -ghe.

⁽²⁾ v. 205: so vlouwenghe gemene; — 314 so sachmenghe vlien; — 316 mocht menghe menechwerf sien varen; — 218 doen leiddenghe haer sustre te hueswert ende (219) vermaectenghe ende dedense eten; — 227 (so namen die ingele... mijn ziele) ende voerdenghe; — 245 so vuerdenghe mi ter hellen; — 320 so vincgen sise ende bondenghe; —

forme ghe après un -n, on peut le trouver dans d'autres positions, telle v. 472 (si) deedghe bassen en hulen.

Mais quoiqu'il en soit de l'origine (sie ou se) de ghe, il reste une obscurité : c'est la graphie ghe au lieu de ge. On peut évidemment invoquer une influence graphique à la fois générale (du type gheven = geven) et particulière (contact avec le pronom de la 2e pers. plur. ghe, dont nous n'avons d'ailleurs pas de traces avant le XVe siècle). Mais notre copiste écrit p. ex. gincghen, geboed, gegeven, geviel, des morgens, etc., sans h, ce qui semble autoriser la conclusion que le pronom ghe ne représente pas une pure analogie graphique. Ce ghe se présente douze fois (sinon le texte a généralement si et se). Si donc, la graphie ghe, qui se retrouve chaque fois avec h, n'est pas un caprice de scribe, on est autorisé à la lire autrement, c'est-à-dire avec sa valeur habituelle, celle d'une vélaire, et non d'une chuintante. Ce serait alors, sans doute, une vélaire palatale ; peut-être même, étant donnée l'origine : la chuintante dont elle est issue, une fricative prépalatale, un /c/ (ich-laut) sonore: soit /i/.

Nous aurions ainsi une évolution $z \to \check{z} \to j$ (/ç/ sonore), et parallèlement $s \to \check{s} \to \varsigma$ sourd, évolution phonétique dont un aboutissement différent (en partant d'ailleurs d'autres conditions) a été étudié avec beaucoup de sens critique par M. L. Remacle (1).

Si donc, pour revenir à nos graphies du début et pour reprendre le problème dans son ensemble, s'il est permis de voir, dans tous les cas qui nous occupent, une évolution d'une sifflante sourde ou sonore vers une fricative

³⁸³ woudenghe vaen; — 388 si en soudenghe (= Christina)... vaen; — 472 (si locte... al de honden ende) deedghe bassen en (sic) hulen; — 474 daer iaeghdenghe (= Christina) de honde; — cf. Lutg. III, 5 Themelsce licht bescenge doe (Mnl. Wdb. II, 943).

⁽¹⁾ Les variations de l'h secondaire..., pp. 261, 314, 332; aussi p. 51 note (à Nanteuil, /š/ est passé à /ç/ dans /ça.to:/ « château »).

prépalatale sourde ou sonore, donc derchere (avec /ç/), dgdoenderdaghes (avec /j/), on peut se demander si les graphies ch et g ne sont pas des tentatives de scribes qui ne pouvaient avoir à leur disposition d'autres signes graphiques que le ch et le gh, celui-ci étant, remarquons-le, toujours écrit sans h, sauf dans le poème de Sainte-Christine (1).

En dehors de g (alge) et gh (pronom ghe), une troisième tentative serait le j de jerandries ('s Her Andries) qu'on lit dans un document du début du XIVe siècle : bouen veren lisbetten jerandries coelf hof van brusele (2).

Il reste enfin à interpréter, par une tentative du même genre, une quatrième graphie dont je ne vois provisoirement d'autre signification que celle d'une occlusive prépalatale: beeldye « image », naeldye « aiguille ».

On lit, dans un règlement municipal bruxellois du 9 juin 1475, d'après le ms. nº 1447, fol. 144 rº, aux Archives de la Ville de Bruxelles : oft dat de beeldien... onrecht ende valsch waren (3);

dans un état du métier des orfèvres de Bruxelles, de 1468 s. (4): in gouwe te naldyen, VIII lepelen daer de VI at sijn met beldyen, (p. 167) in goude te naelyen, (p. 169)

(2) Liste de messes d'anniversaire de l'église d'Anderlecht (Arch. eccl. Brab. 76, nº 11, 4e pièce, édité erronément en serandries par J. B. STOCKMANS dans Bijdragen tot de Geschiedenis de P. J., GOET-

SCHALCKX, II, 1904, p. 531 sqq.).

(3) Édité également par F. FAVRESSE dans Bulletin de la Commission roy. d'Histoire, CX, 1946, 70.

(4) Éd. par Mad. A.-M. BONENFANT-FEYTMANS, ib., CXV, 1950, 165 1950, 165 s.

⁽¹⁾ A comparer, pour rendre le /j/ ou /dj/ du mot mnl. obediëren « obeir », la graphie : omme te obeghierene de gheboden dans un ms. westflam. de 1487 (éd. par WILLEM DE VREESE, Die Eerste Bliscap van Maria, La Haye, 1931, p. 128); cf. d'autre part le pron. 2° pers. plur. nom. et acc. ge (= je) dans les écrits de Cornelis Everaert (p. ex. ic bidge in Spelen, éd. J. W. MULLER et L. SCHARPÉ, Leiden, 1900, N. N. Viscaban v. 274) 1900, nº XIX : Visscher, v. 274).

in gouwe te naeldyen, (p. 171) dese (sc. Eeveraet Wittins) heeft syn naldien.

Les formes beeldyen, naeldyen (au pluriel!) ne peuvent être des diminutifs, car l'existence d'un tel suffixe -yen n'est pas attestée par ailleurs à Bruxelles au XVe siècle. D'autre part, on pourrait peut-être rendre compte d'un suffixe -ie dans beelde en partant d'un vha. bilidi, luimême assez obscur d'ailleurs; mais pour naeldie, toute explication de ce genre est impossible, les formes qui nous ont été transmises ne présentant pas de suffixe contenant un i (got. nêpla, vha. nâdala, vs. nâthla, v. angl. nêdl).

Que signifie donc ce -ie?

Si nous supposons que la latérale l a une articulation palatale, il est évident que l'occlusive alvéolaire d de naelde peut être palatalisée : /j/, ce qui ne peut que donner l'impression acoustique d'un yod. J'interpréterais donc les graphies beeldie, naeldye comme des tentatives pour représenter beelde, naelde avec ld palatalisés : /be:lje/, /na:lje/.

Si nous comparons ces formes beeldie, naeldie, à chiaers (< tsjaers), derchere, alge, jaeghdenghe, nous voyons que nous y rencontrons devant ch, g, gh une consonne avec point d'articulation commun (t, r, l, n). Cette articulation peut être alvéolaire (pointe de la langue aux alvéoles : état actuel) ou prépalatale (partie antérieure de la langue portée à la partie antérieure du palais dur : état supposé au moyen âge dans les mots en question). Certes, c'est une différence d'articulation, mais elle ne semble pas avoir eu de valeur phonologique : naelde et naeldye, alze et alge gardant la même valeur. L'articulation prépalatale cependant a eu une conséquence phonétique : la sifflante s, z suivante est devenue une fricative prépalatale |c|, |c|, |c|

⁽¹⁾ C'est précisément parce que, dans notre documentation du

l'occlusive alvéolaire d est passée à l'occlusive prépalatale /il.

C'est donc en rapprochant, de notre cas primitif : chiaers, alge, l'évolution d'une sifflante à l'h secondaire liégeois, la graphie ghe du pronom limbourgeois se, les graphies beeldye, naeldye que je me suis demandé si l'on devait reconsidérer notre interprétation première dans le sens d'une évolution d'une sifflante vers une fricative prépalatale, et non une chuintante.

Il reste évidemment qu'on peut s'étonner, dans ce cas, d'un sens d'observation aigu chez certains scribes.

moins, le passage de la sifflante s, z à ch, g ne s'observe qu'après les alvéolaires (t, d, r, l, n) qu'on ne peut songer à une modification, spontanée sans doute, de l'articulation de la sifflante elle-même, modification qui aboutirait à une articulation du s qu'on observe actuellement chez les Hollandais et qui consiste à laisser descendre la pointe de la langue dans le fond de la cavité buccale (/ ſup/ au lieu de /sup/ « soep »). V. la description exacte dans L. P. H. EIJK-MAN, Phonetiek van het Nederlands (Haarlem, 1937), p. 104 s.